

Monsieur Frédéric VALLETOUX
Ministre chargé de la Santé
et de la Prévention
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Saint-Renan, le 26 mars 2024

Che Frédéric,

Monsieur le Ministre,

Président du Groupe d'études « Amiante » de l'Assemblée nationale, je vous fais part de ma déception ainsi que de celle des membres de ce groupe d'études concernant l'absence de réponse gouvernementale sur la question de l'abandon ou du maintien du dispositif de surveillance du mésothéliome pleural (PNSM).


En effet, diverses sources ont alerté, depuis plusieurs semaines, les membres de notre groupe d'études sur un éventuel abandon par Santé publique France du dispositif de surveillance du mésothéliome pleural. De nombreux parlementaires, tant à l'Assemblée qu'au Sénat, se sont publiquement émus de l'abandon envisagé d'un tel dispositif et les membres du groupe d'études « Amiante » m'ont fait part de leur vive inquiétude à ce sujet.

Cette émotion et cette inquiétude ont également été partagées par le corps médical français. Ainsi, le professeur Arnaud Scherpereel, coordinateur du réseau national des centres experts cliniques pour la prise en charge du mésothéliome pleural malin, Netmeso, labellisé par l'Institut National du Cancer, a déclaré qu'une telle décision, si elle était actée, était susceptible de briser « *un outil d'observation essentiel pour appréhender cette maladie, qui ne recule pas tout en changeant de visage au fil des ans* ».

Or, en dépit des multiples questions écrites et courriers sur ce sujet et en dépit de mes demandes de précision et d'éclairages concernant une telle décision auprès de votre cabinet, je n'ai reçu, pour l'instant, que des réponses ambiguës ou dilatoires. Nous ne pouvons demeurer dans l'incertitude et nous contenter de telles réponses ou silences.

C'est pourquoi, mandaté par les membres du groupe d'études « Amiante » de l'Assemblée nationale, je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir nous informer du choix gouvernemental concernant ce sujet majeur de santé publique que revêt, à nos yeux, le maintien du dispositif de surveillance du mésothéliome pleural.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces questions, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter l'expression de mes plus respectueuses salutations.


Didier Le Gac
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh